



La Ville de Trois-Rivières cherche à pourvoir deux postes de :

Technicien(ne)- Inspecteur(trice) (bâtiments) Concours 2019-008-T

**Direction de l'aménagement et du développement urbain
(Poste syndiqué col blanc, temporaire 35 heures/semaine)**

Période d'affichage : 4 au 17 février 2019

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité du(de la) coordonnateur(trice) – permis, inspection et environnement, la personne titulaire du poste applique les règlements relatifs à la construction, le zonage, le raccordement de services, l'occupation des lieux et divers règlements provinciaux; émet les permis et assure le suivi des travaux en cours; soumet les cas litigieux au niveau supérieur en les accompagnant de recommandations; relève les infractions, consigne l'infraction recueillie et soumet ses recommandations ou des alternatives; informe les contribuables et les bureaux de professionnels sur les politiques, les lois et les règlements en vigueur; effectue les recherches environnementales; traite les plaintes soumises par les citoyen(ne)s, collabore à la correction de textes réglementaires.

EXIGENCES

- DEC en architecture, urbanisme ou génie civil.
- Deux années d'expérience dans les attributions.

QUALIFICATIONS ET HABILITÉS REQUISES

- Excellente connaissance du Code national du bâtiment et prévention des incendies.
- Excellente connaissance des dossiers et des règlements municipaux (zonage, construction, lotissement, plan d'urbanisme et des normes de construction d'égout et d'aqueduc).
- Bonne connaissance des procédures administratives et opérationnelles des autres services municipaux en ce qui concerne leurs activités inhérentes à la construction, à l'usage de certains bâtiments ainsi qu'à l'utilisation du domaine public, etc.
- Bonne connaissance des modalités d'application concernant certaines lois et règlements provinciaux en ce qui a trait aux approbations et autorisations requises, avant l'émission du permis municipal, auprès de divers organismes (ministère de l'Environnement, Ministère des Affaires culturelles, Commission de protection des terres agricoles et Commission de la santé et de la sécurité au travail, etc.)
- Capacité de travailler dans un environnement informatisé de la suite Office.
- Connaissance et capacité d'utiliser les logiciels propres au domaine (J-Map, émission de permis, etc.).
- Détenir une attestation de cours de sécurité sur les chantiers de construction.
- Détenir un permis de conduire valide.
- Capacité de lecture de plans.
- Bonne communication verbale et écrite.
- Sens de l'observation.

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Trois-Rivières. Le taux horaire lors de l'entrée en fonction est de 25,79 \$.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae avant le **17 février 2019 à 16 h 30**, en spécifiant le numéro de concours :

par courriel à : ressourceshumaines@v3r.net

par la poste à : Ville de Trois-Rivières, Direction des ressources humaines
Concours 2019-008-T
C.P. 368, Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

SEULS LES CANDIDATS RETENUS SERONT CONVOQUÉS EN ENTREVUE.

La Ville de Trois-Rivières se réserve le droit de faire passer des tests dans le cadre de l'évaluation des candidatures.

La Ville de Trois-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leurs candidatures.